



**DECISION DU MAIRE**  
Consultation marché public –  
Refonte du site internet de la ville

**Le Maire de la Commune de Lion sur Mer,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant délégation de signature au Maire,
- Considérant qu'il s'avère que l'offre de la société retenue est apparue comme la plus intéressante,

**DECIDE**

**Article 1 :** de signer les actes, devis et contrats suivants :

**Marché de service - Consultation Refonte du site Internet de la commune de Lion sur Mer - Notification du marché**

A

STE INOVAGORA – COMPIÈGNE (60) pour un montant total de 7 2100.00€ H.T.

**Article 2 :** le Conseil Municipal en sera tenu informé conformément à la réglementation lors de sa prochaine séance.

Fait à Lion sur Mer, le 5 décembre 2023

Le Maire

Dominique RÉGEARD

Pour le maire empêché ou absent

Par application de l'article L.2122-17 du CGCT

Magali SAINT

1<sup>ère</sup> adjointe

Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20231205-DEC2023-015-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2023  
Date de réception préfecture : 07/12/2023